

Règlement du Grand Prix de La finance pour tous 2026

Objectif :

L'Institut pour l'Éducation Financière du Public (IEFP) organise, en 2026, la douzième édition du « Grand prix de La finance pour tous ». Ce prix a pour objectif de promouvoir la pédagogie économique et financière auprès du grand public.

Proposé à tous les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur et par exemple aux étudiants d'universités et d'écoles supérieures (journalisme, commerce, ingénieurs...), d'Instituts d'Études Politiques et d'Universités, de BTS, de « prépas » ..., **ce Grand prix récompensera les quatre meilleures productions originales** (article, vidéo, application, infographie dynamique, reportage radio, bande-dessinée...).

Pour cette édition, la thématique est « **Finance et nouvelles technologies (cryptos, IA, DeFi...) : illusions ou révolutions ?** »

Dans une ère marquée par l'accélération des innovations technologiques qui transforment profondément le paysage financier, s'interroger sur leur véritable portée, entre promesses disruptives et risques sous-estimés, apparaît plus pertinent que jamais.

Les avancées en crypto-actifs, en intelligence artificielle, ou encore en finance décentralisée (DeFi) peuvent révolutionner les systèmes financiers en favorisant l'inclusion, l'efficacité et l'innovation. Cependant, elles soulèvent aussi des interrogations sur leur stabilité, leur régulation et leurs impacts sociétaux : des bulles spéculatives aux inégalités accrues, en passant par les vulnérabilités informatiques. Des illusions de gains rapides pourraient masquer des risques profonds, tandis qu'une adoption trop timorée risquerait de freiner des progrès potentiels en matière d'accès au crédit, de transparence des marchés ou de réduction des intermédiaires.

Dans un contexte où les régulateurs, les investisseurs et les citoyens naviguent entre enthousiasme et prudence, les participants sont invités à explorer les arbitrages en jeu. Quelles réglementations mettre en œuvre pour maximiser les bénéfices tout en minimisant les risques ? Faut-il accélérer l'intégration de ces technologies au risque de perturbations structurelles, ou privilégier une approche mesurée pour préserver la stabilité à long terme ? Quelle place la France et l'Europe doivent-elles prendre dans le nouveau paysage face aux géants du numérique ?

Vous pourrez essayer de traiter le sujet dans sa globalité, ou privilégier un angle particulier, à condition de justifier de votre choix.

Article 1 - Candidats et modalités

Pour concourir au Grand prix de La finance pour tous, il convient d'être étudiant.e de l'enseignement supérieur. **Les étudiants peuvent présenter une œuvre collective.** Cette œuvre pourra se faire, notamment, sous la forme d'un projet de classe.

Attention :

Les étudiants primés en 2025 ne peuvent pas concourir en 2026.

Les modalités de participation sont les suivantes :

Le candidat doit télécharger, remplir et renvoyer à l'IEFP **sa participation au Grand Prix** disponible sur le site grandprix.lafinancepourtous.com.

La participation doit être transmise à l'IEFP accompagnée de la production réalisée, en priorité **par courriel** (grandprix@lafinancepourtous.com) ou, pour des œuvres nécessitant un support physique, par voie postale (18, rue Pasquier - 75008 Paris) **au plus tard le 9 mars 2026**.

Quelques précisions sur certains formats

Écrit : 10 000 signes espaces compris, format Microsoft Word ou Open Office + illustrations (graphiques, tableaux avec sources référencées et fiables) format gif, jpg, png, pdf

Infographie : format image (gif, jpg, png, pdf), affichage optimal de 500 px de large ou html

Vidéo et audio : 6 minutes maximum (format wmv, avi, mp4 ou tout autre format supporté par les hébergeurs de vidéos)

BD : pas plus de 12 pages

Autres formats : les possibilités étant très larges, n'hésitez pas à nous demander en amont de l'envoi si nous avons des contraintes quant à la diffusion en fonction des caractéristiques de l'œuvre.

Si le poids de vos fichiers est trop volumineux, merci de nous les faire parvenir via un service d'hébergement de fichier type wetransfer.com ou yousendit.com.

Attention aux droits d'auteur dans l'utilisation d'images, de vidéos ou de musique ! Vous devez soit utiliser des contenus libres de droits, soit demander l'autorisation préalable d'utiliser lesdits contenus s'ils vous paraissent relever de la protection des droits d'auteur. Certains dossiers de bonne qualité des années passées ont été refusés car ils ne respectaient pas cette obligation.

Utilisation de l'IA générative : Les outils IA de création de contenu peuvent être une source d'inspiration pour les productions. Leur utilisation devra être mentionnée dans la participation.

Article 2 - Critères de sélection des travaux

Chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule production. En revanche, une production peut être réalisée collectivement.

Le premier critère de sélection est la **qualité** des travaux (pertinence du sujet, exactitude des données, traitement innovant du sujet, ...) et le second critère, aussi important, est le **caractère pédagogique** de la production. D'autres critères seront retenus comme **l'humour**, **l'originalité**, toutes qualités qui participent in fine au caractère pédagogique de la réalisation.

Plus précisément, les productions seront jugées sur :

- la qualité de l'écriture, du scénario ou de la construction
- l'importance et l'originalité du sujet traité
- l'originalité du traitement
- la valeur pédagogique de l'œuvre
- la pertinence et la précision de l'œuvre
- la qualité d'ensemble de l'œuvre

Article 3 - Jury

3-1. Composition

Le jury est composé d'une quinzaine de membres :

- Le Président de l'IEFP ou son ou sa représentant.e, Président du Jury
- Un représentant de chacun des partenaires du Grand Prix, dont le ou les mécènes
- Une ou plusieurs personnalités choisies dans le monde de l'enseignement supérieur
- Plusieurs représentants de l'IEFP, choisis au sein du conseil d'administration ou de l'équipe
- Le Lauréat ayant reçu le 1^{er} Prix 2025

3-2. Sélection des Lauréats

Afin de procéder au choix des lauréats du Grand Prix La finance pour tous, l'appel à candidature et l'envoi des travaux à l'IEFP se dérouleront jusqu'au 9 mars 2026. L'équipe de l'IEFP procédera collectivement à une pré-sélection dans les 30 jours suivants. Le jury examinera les travaux présélectionnés (10 minimum, 15 maximum) au cours d'une séance qui aura lieu entre le 15 avril et le 1er juin 2026.

Les membres du jury choisiront parmi les œuvres présélectionnées les six meilleures productions, en les classant de 6 (la meilleure) à 1. Les trois productions qui auront obtenu le plus de points (le cas échéant après discussion au sein du jury) seront déclarées lauréates, et classées en fonction du nombre de points obtenus (le premier prix étant décerné au.x candidat.e.s ayant obtenu le plus de suffrages). Le jury se réserve le droit de ne pas décerner la totalité des prix, voire de n'en décerner aucun si la qualité des productions n'est pas suffisante. En cas d'œuvre collective, les lauréats se partagent le prix décerné. En cas d'égalité des suffrages entre les candidats, le Président du Jury aura voix prépondérante s'il souhaite les départager. Mais en cas d'ex-aequo, chacun des lauréats (ou groupes de lauréats) reçoit le montant du prix.

Par ailleurs, un Prix ANPERE, sponsor du Grand prix, sera décerné : les adhérents de l'association ANPERE pourront voter pour l'une des trois œuvres sélectionnées mais finalement non récompensées par le jury, entre la réunion du jury et une date fixée au plus tard 15 jours avant la remise des prix.

Les candidats primés sont informés de leur sélection par l'IEFP et s'engagent également à être présents lors de la remise du Prix, sauf cas de force majeure.

La remise des prix est prévue en juin/juillet 2026.

Article 4 – Montants des prix et autres récompenses

Il est prévu de remettre plusieurs prix distincts :

- le premier prix, d'une valeur de 2 000 €,
- le second prix, d'une valeur de 1 500 €,
- le troisième prix, d'une valeur de 1 000 €,
- Un 4^{ème} prix "ANPERE", doté d'une valeur de 500 €.

En outre, chacun des Lauréats se voit proposer un stage à l'IEFP ou éventuellement chez un autre partenaire du Grand Prix.

Les partenaires ainsi que l'IEFP peuvent également proposer des stages à des candidats dont l'œuvre n'aurait cependant pas été retenue. Enfin, les réalisations primées seront publiées sur le site internet de La finance pour tous et sur ses comptes dans les réseaux sociaux et éventuellement du mécène et des partenaires.

Article 5 – Obligations des candidats

Le candidat, dès lors qu'il concourt au Grand Prix, accepte par avance que son œuvre réalisée dans le cadre de ce Grand Prix soit éventuellement publiée, en tout ou partie, avec d'éventuelles modifications, dont il serait avisé, notamment sur le site internet de La finance pour tous ainsi que le cas échéant sur le site du mécène et sur les réseaux sociaux sans pouvoir prétendre à aucune rémunération ou gratification quelconque. Il accepte de même qu'elle fasse l'objet d'une exploitation sur tout autre support (par exemple s'agissant de jeux dans toute version) dans les mêmes conditions.

Les candidats garantissent que leurs œuvres ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation et l'injure, l'atteinte aux bonnes mœurs, à la vie privée ou à la contrefaçon, qu'elle est originale et ne contient aucune reproduction d'illustration, ni citation, susceptible d'engager la responsabilité de l'IEFP vis à vis des tiers.

Si leur œuvre reproduit ou utilise, partiellement ou non, des œuvres antérieures n'appartenant pas au domaine public, les candidats fournissent à l'IEFP les autorisations des auteurs, éditeurs et/ou ayants droit de ces œuvres. L'IEFP peut refuser de publier l'œuvre d'un candidat au Grand Prix La finance pour tous si des droits restent encore à régler sur tout ou partie du contenu de son œuvre. En tout état de cause, s'il était poursuivi pour mise en ligne d'une œuvre n'ayant pas respecté les demandes d'autorisation mentionnées ci-dessus, l'IEFP se retournera contre les candidats responsables d'un tel manquement.

Les participants acceptent que leur participation au Grand Prix de La finance pour tous soit soumise à la loi française pour tout litige qui viendrait à naître du fait de ce concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

Article 6 – Mention CNIL

Les informations recueillies dans le cadre de ce Grand Prix font l'objet d'un traitement informatique destiné à identifier les candidats au concours et traiter leurs réalisations.

Les destinataires des données sont les membres de l'équipe de l'IEFP et du jury du Grand Prix de La finance pour tous.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2019, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'IEFP – 18, rue Pasquier - 75008 Paris.